**Concours de poésie Colloque 2023**

**« Vous avez dit BEAUJOLAIS !! »**

Modalités et règlement du concours.

1) Le concours est gratuit. Il s’adresse à :

* Jeunes jusqu’à 15 ans
* Tout public au-delà de 15 ans.

2 ) Le concours est ouvert à partir du 02 février 2023 et sera clos au 30 avril 2023 minuit. Tout poème reçu après ce délai ne pourra être pris en compte.

3 ) Chaque candidat pourra envoyer deux poèmes au maximum dans la catégorie : Poésie libre.

4 ) Tout poème n’étant pas en rapport avec le thème du concours et sa forme poétique ne pourra être pris en compte.

En cas de doute sur l’origine, l’authenticité d’un poème et de son auteur, et après vérification, le jury se réserve le droit d’annuler la participation du candidat.

5 ) Chaque poème ne devra pas dépasser un format recto A4. Il devra être présenté sous forme PDF, police : Times New Roman, taille 12.

6 ) Les poèmes devront être adressés par courriel à l’Académie de Villefranche et du Beaujolais, concours poésie colloque Beaujolais 2023 :

courriel [academie.villefranche@orange.fr](mailto:academie.villefranche@orange.fr)

Ou par courrier postal à l’adresse suivante : Académie de Villefranche et du Beaujolais 96 Rue de la Sous-Préfecture, 69400 Villefranche-sur-Saône.

Chaque candidat indiquera ses coordonnées (codes, tranche d’âge, nom, prénom, adresse postale, mail, téléphone)

7 ) Chaque poème devra mentionner **en haut à droite** une suite de **deux lettres majuscules** et de **deux chiffres** ainsi que la tranche d’âge du candidat.

**NB :** Ceci dans le but d’identifier les auteurs des poèmes uniquement après délibération du jury et pour en préserver l’anonymat.

8 ) Critères poétiques appréciés.

- Bonne présentation et bon équilibre du texte.

- De la rime le plus souvent possible (poésie libre).

- Créativité, recherche de belles images poétiques.

- Notion de musicalité des vers, rythme.

9 ) Seront récompensés : un gagnant dans chacune des catégories.

Les poèmes primés seront publiés dans le journal « Le Patriote Beaujolais » et insérés dans l’ouvrage « Les actes » édités par l’Académie de Villefranche. Un ouvrage sera offert à chacun des lauréats.

10 ) La remise des prix se fera lors du colloque le jour de l’inauguration, soit le jeudi soir 28 septembre 2023 à la salle des Echevins de Villefranche sur Saône. Les poèmes primés seront être lus à l’occasion du colloque.

11 ) Les résultats seront communiqués aux seuls lauréats par courriel ou courrier au plus tard fin juin.

12 ) Tous les poèmes ayant concouru ne pourront être restitués à leur auteur ni faire l’objet d’une autre parution de notre part, sauf celle prévue dans ce dit règlement (poèmes primés).

13 ) Tout poème ayant une notion politique, incitant à la haine raciale, à l’homophobie, au sectarisme religieux, et d’une manière générale au rejet de l’autre dans sa différence, ne sera pas retenu. De même, toutes critiques portant atteinte à la région, au territoire BEAUJOLAIS et ses habitants sera un motif d’annulation de la participation du candidat.

14 ) Votre participation à ce concours justifie que vous avez bien pris connaissance de ce dit règlement et que vous l’avez approuvé. En cas de non-respect du règlement, votre participation sera caduque. Les décisions du jury sont sans appel.

15 ) L’organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeur ou de participation insuffisante, de modifier, d’annuler, de prolonger ou d’écourter le concours.

PS, Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, il est possible de contacter

Jean Claude Greuzard

[jcmgreuzard@orange.fr](mailto:jcmgreuzard@orange.fr)

Téléphone 06 37 26 84 88